

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 20 Mars à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Tivernon s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUCHET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le . La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire, Mme VAPPEREAU Béatrice, M. MORGEAT Guillaume, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, M. BEDU Stéphane, Mme HULIN Josiane, Mme LAVILLONNIERE Bruno, M. SERGENT Enzo, M. PREBAY Nicolas

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CARRE Sandrine à Mme DESFORGES Anne-Claire

A été nommé(e) secrétaire : M. PREBAY Nicolas

D2026_16 – Désignation du correspondant Défense et de sécurité civile

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'importance du lien entre la Nation, la jeunesse et les forces armées, et le rôle de relais d'information du correspondant défense auprès des administrés ;

Madame le Maire propose au Conseil de désigner un référent pour assurer cette mission de sensibilisation au parcours citoyen et de lien avec les autorités militaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE Monsieur Stéphane BEDU.** en qualité de correspondant Défense et Sécurité Civile de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2026
Le Maire

Delphine BRUCHET

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 045-214503252-20260320-D2026_16-DE

